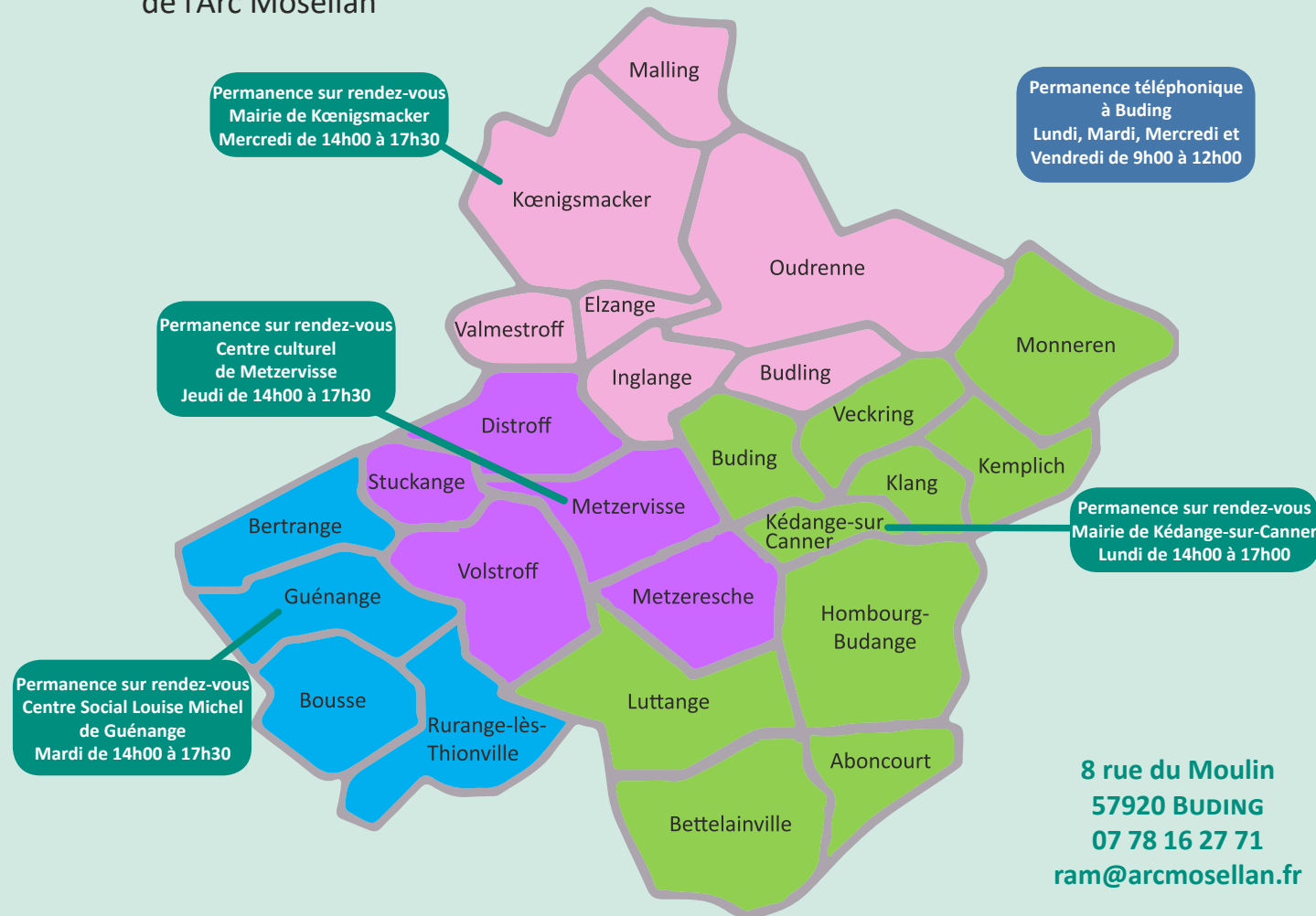


LES PERMANENCES DE L'itinéRAM →

Lundi		9h00 - 12h00 Permanence téléphonique		14h00 - 17h00 Permanence délocalisée <u>Mairie de Kédange-sur-Canner</u>
Mardi		9h00 - 12h00 Permanence téléphonique <i>A noter : chaque 1^{er} mardi du mois l'itinéRAM est fermé au public</i>		14h00 - 17h30 Permanence délocalisée <u>à Guénange</u> <u>Centre Social Louise Michel</u>
Mercredi		9h00 - 12h00 Permanence téléphonique		14h00 - 17h30 Permanence délocalisée <u>Mairie de Kœnigsmacker</u>
Jeudi		9h30 - 11h30 Animation délocalisée <i>(inscription obligatoire)</i>		14h00 - 17h30 Permanence délocalisée <u>Centre culturel de Metzervisse</u>
Vendredi		9h00 - 12h00 Permanence téléphonique		 Relais Assistants Maternels itinérant de l'Arc Mosellan 8 rue du Moulin 57920 BUDING 07 78 16 27 71 ram@arcmosellan.fr

itinéRAM → c'est :

- Un service ressource d'accès **libre, neutre et gratuit**
- Plusieurs sites d'accueil, de rencontres, d'informations et d'animations sur le territoire de l'Arc Mosellan

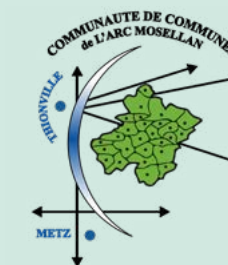


8 rue du Moulin
57920 BUDING
07 78 16 27 71
ram@arcmosellan.fr

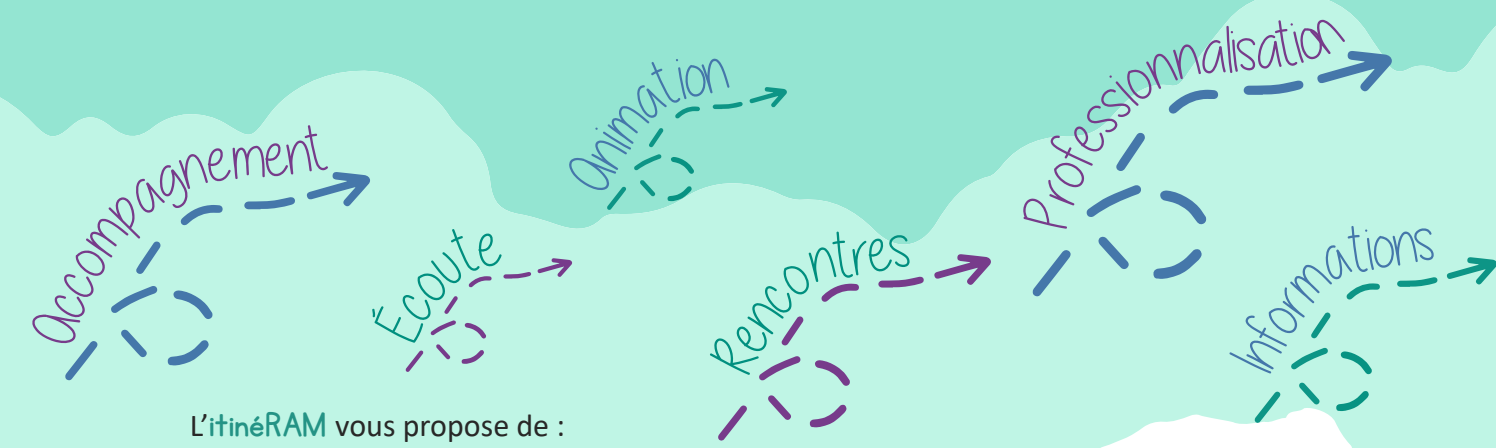
itinéRAM →



Relais Assistants Maternels itinérant de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan



ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S AGRÉÉ(E)S ET GARDES À DOMICILE

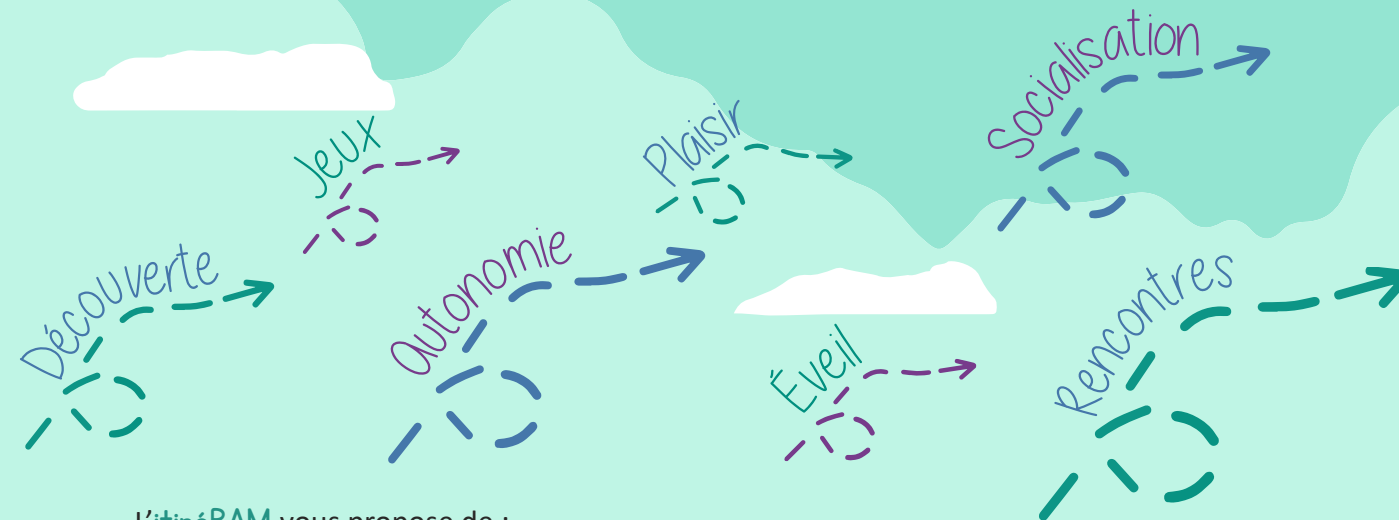


L'itinéRAM vous propose de :

- Vous informer sur vos statuts, droits, devoirs et obligations de salarié(e)
- Vous accompagner dans votre professionnalisation au travers de rencontres thématiques et d'échanges avec d'autres professionnels
- Participer à des animations autour d'activités d'éveil proposées aux enfants dont vous avez la garde
- Mettre à disposition un lieu d'écoute, d'orientation voire de médiation

Pour les candidats à l'agrément, l'itinéRAM est un espace d'informations concernant les démarches d'agrément et les conditions d'exercice de la profession.

ENFANTS DE 0 À 6 ANS

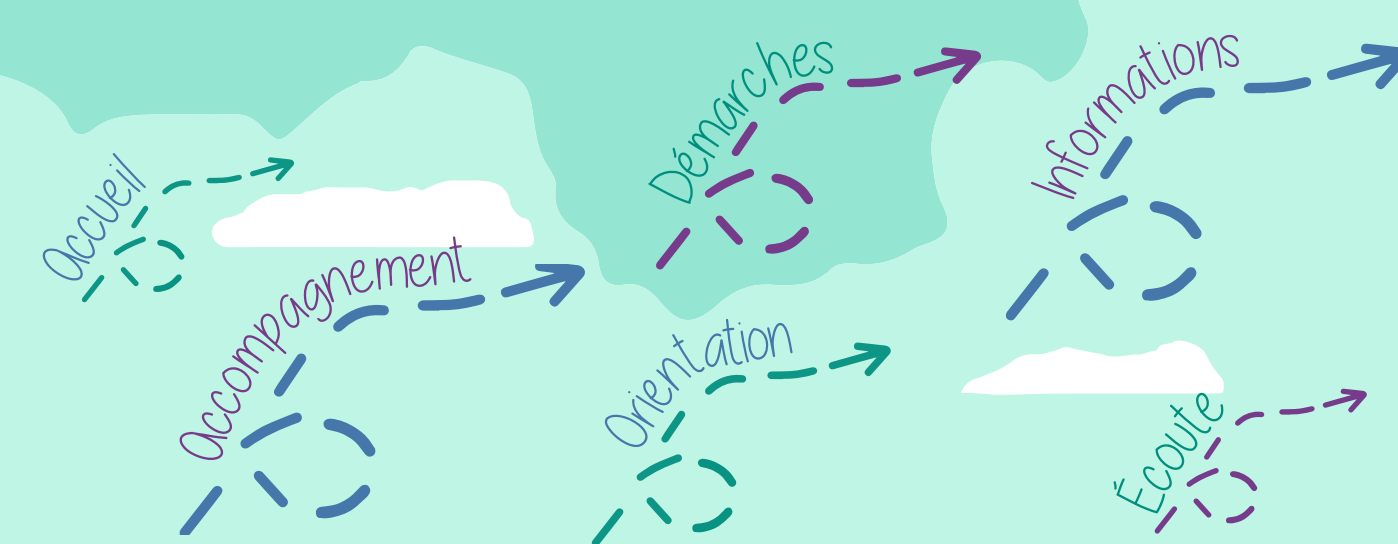


L'itinéRAM vous propose de :

- Participer à des ateliers d'éveil pour rencontrer d'autres enfants, jouer et découvrir
- Participer à des manifestations pour découvrir le monde autrement

Chaque enfant peut être accompagné de son assistant(e) maternel(le), de la personne qui le garde à domicile ou de ses parents.

PARENTS



L'itinéRAM vous propose de :

- Vous informer des différents modes de garde existants sur notre territoire
- Vous transmettre une liste actualisée des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s
- Vous informer sur vos statuts, droits, devoirs et obligations d'employeur
- Mettre à disposition un lieu d'écoute, d'orientation voire de médiation

